



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Val de Loire



# EHPAD

**Statistiques Centre-Val de Loire 2021**

**Accidents du travail et maladies professionnelles**



# Qui est la Carsat ?

La Carsat, c'est la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de la Région Centre-Val de Loire.

## Elle remplit 3 missions :

- **La gestion des retraites**
- **L'accompagnement des personnes en difficultés du fait de leur état de santé ou leur âge**
- **La tarification et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Acteur clé de la santé au travail, la Carsat Centre-Val de Loire est l'interlocuteur en région de l'Assurance Maladie – Risques professionnels. Elle agit pour son compte en matière de tarification et prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

Sur la mission de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, les contrôleurs de sécurité et les ingénieurs conseil de la Carsat accompagnent, conseillent et contrôlent les entreprises sur le terrain, pour les aider à préserver la santé et la sécurité des salariés.

## Ils leurs proposent :

- **des programmes de prévention liés aux risques les plus fréquents (troubles musculosquelettiques, cancers professionnels, chutes...),**
- **un appui technique dans l'évaluation des nuisances physiques et chimiques,**
- **des formations, des subventions destinées aux TPE/PME,**
- **ainsi que des outils et une documentation technique conçus avec l'appui de l'INRS.**

En matière de tarification, la Carsat Centre-Val de Loire a pour rôle de calculer et de notifier, chaque année à toutes les entreprises, le taux de cotisation lié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles : cotisation payée par les entreprises auprès de l'Urssaf. L'ensemble de ces cotisations assure les salariés du Régime Général face aux risques d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle.

Dans les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad), les fréquences des accidents du travail et des maladies professionnelles sont **nettement supérieures** à la fréquence régionale tous secteurs confondus.

C'est pourquoi la Carsat accompagne les acteurs du secteur sanitaire et médico-social dans la prévention des accidents du travail liés aux manutentions manuelles et des troubles musculosquelettiques (TMS).

Cette brochure a pour but de présenter les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'année 2021 dans le secteur des Ehpad (code NAF 8710A) pour la région Centre-Val de Loire et de présenter l'offre de services dédiée.

**212**  
entreprises



**8 112**  
salariés

# Accidents du travail



victime d'accident du travail en 2021

5

Le secteur de l'aide et soins à la personne est le secteur d'activité **le plus accidentogène** en région Centre-Val de Loire.



**681**

**Accidents du travail en premier règlement**

Accidents du travail ayant entraîné une première indemnisation de la victime suite à un arrêt de travail ou une incapacité permanente.



**51 569**

**Journées indemnisées**

L'équivalent de 206 emplois à temps plein



**3 611 446 €**

**Montant des dépenses de l'Assurance Maladie**

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes)

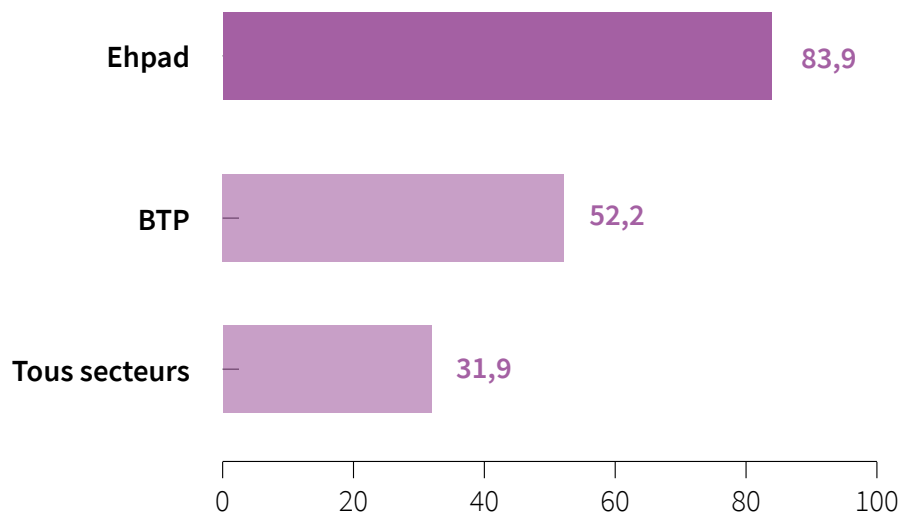


**83,9**

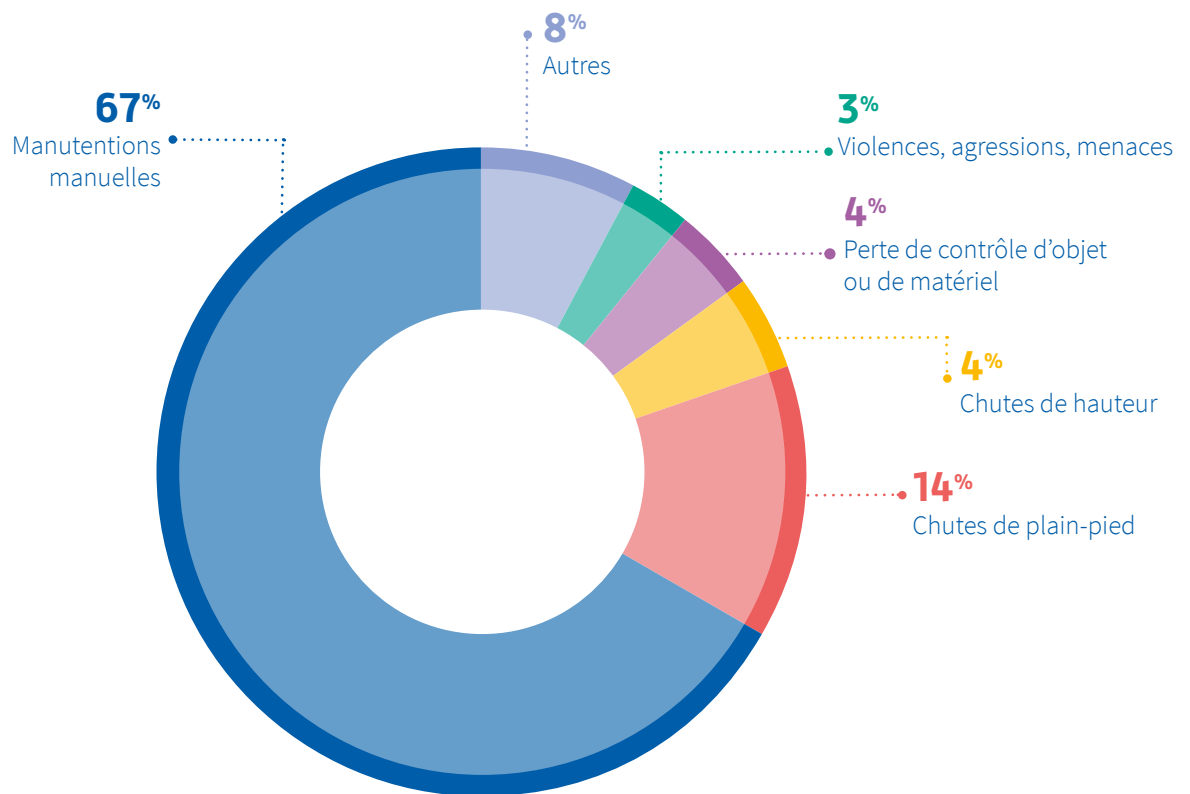
**Indice de fréquence**

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

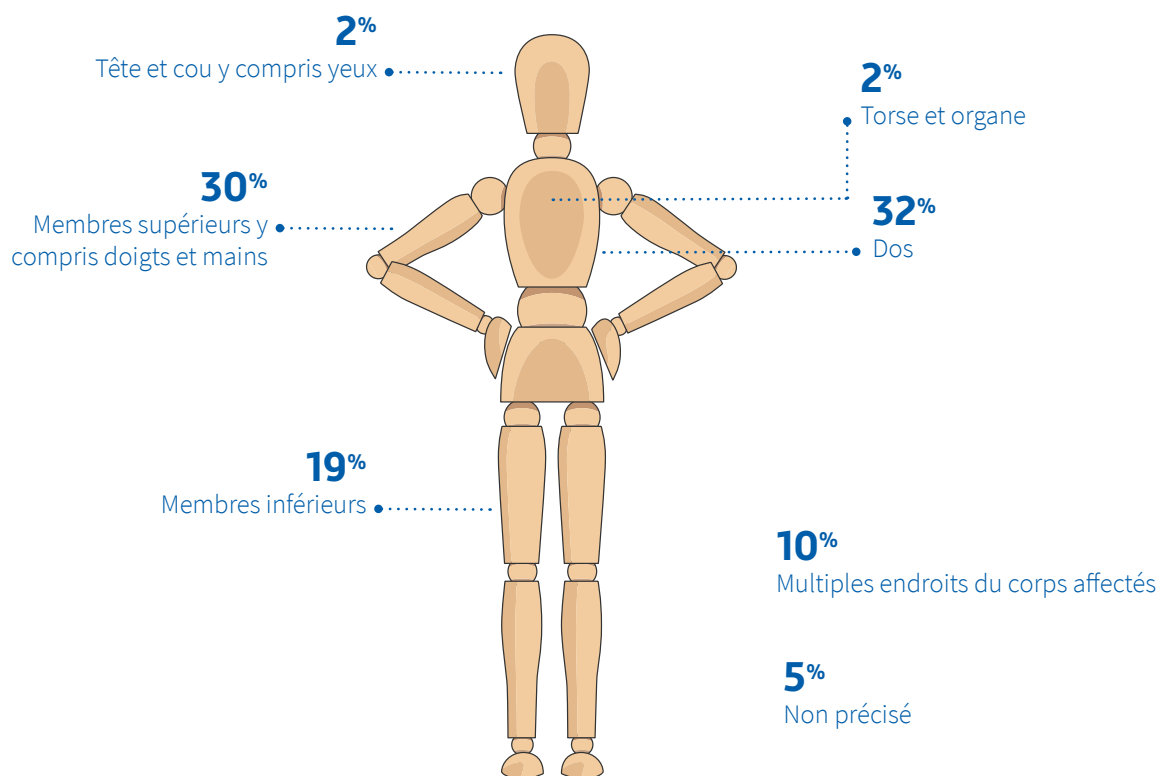
Un indice de fréquence 2,6 fois supérieur à la moyenne de tous les secteurs d'activité...



## Les manutentions manuelles, principales causes des accidents du travail en 2021



## Le dos et les membres supérieurs, sièges principaux des lésions occasionnées par les accidents du travail



# Maladies professionnelles



**27**

## Maladies professionnelles en premier règlement

Maladies professionnelles ayant entraîné une première indemnisation de la victime suite à un arrêt de travail ou une incapacité permanente.



**5 634**

## Journées indemnisées

l'équivalent de 23 emplois à temps plein.



**464 960 €**

## Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies professionnelles avec ou sans arrêt pendant l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

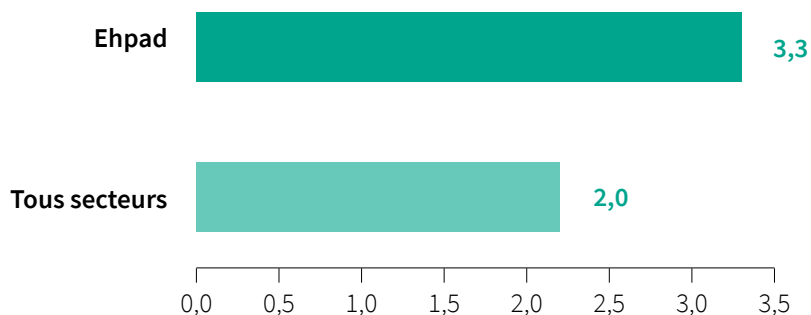


**3,3**

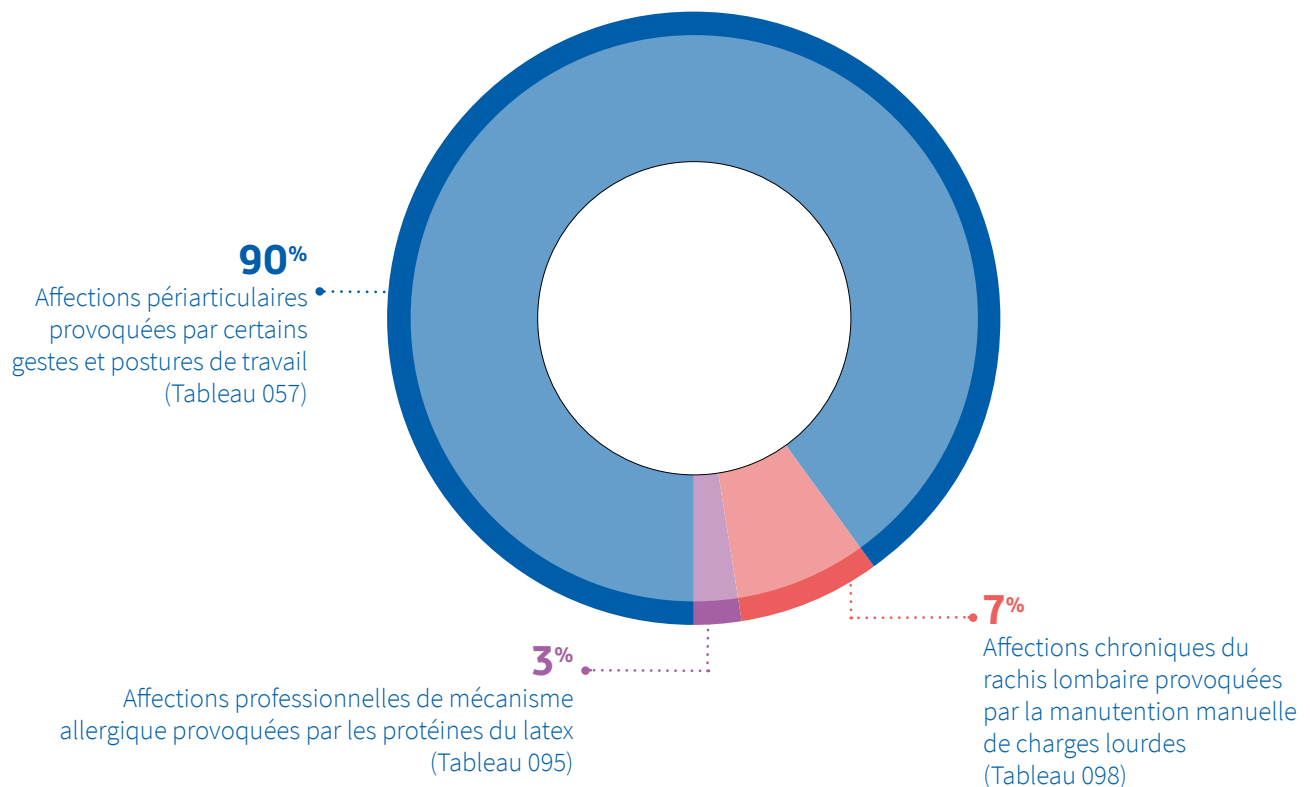
## Indice de fréquence

Nombre de maladies professionnelles en premier règlement pour 1000 salariés.

Un indice de fréquence plus élevé que dans les autres secteurs d'activités



**97% des maladies professionnelles reconnues sont liées à des troubles musculosquelettiques (TMS) :** 90% des lésions concernent les membres supérieurs, principalement les épaules, les poignets, les mains et les doigts.



## Une maladie est dite professionnelle

si elle est la conséquence directe de l'exposition prolongée d'un salarié à un risque physique, psychique, chimique ou biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.



# Agir en prévention

## Vous former aux outils et démarches de prévention

Notre dispositif de formation spécifique au secteur sanitaire et médico-social s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'établissement : directeur, personnel soignant...

Il vise à développer la culture de prévention, à réduire les atteintes à la santé et à améliorer les conditions de travail des professionnels de ce secteur ainsi que la qualité du service rendu aux résidents : chaque acteur ayant, à son niveau, un rôle prépondérant pour rendre pérenne et efficace la démarche de prévention.

En 2023, la Carsat Centre-Val de Loire et ses partenaires vous proposent plusieurs stages :

- Impulser et piloter une démarche de prévention dans sa structure (1 jour pour les directeurs d'établissement)
- Devenir animateur Prévention du secteur sanitaire et médico-social AP SMS (6 jours)
- Devenir Acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Médico-Social) (4 jours pour le personnel soignant) et acteur PRAP IBC (2 jours pour le personnel non soignant)

Pour plus d'informations sur les stages ci-dessus, contacter notre service formation : [formationprevention@carsat-centre.fr](mailto:formationprevention@carsat-centre.fr)

## Financer vos projets de prévention

La Carsat Centre-Val de Loire peut accompagner vos projets de prévention grâce à ses aides financières.

- **Les subventions prévention TPE (pour les entreprises de 1 à 49 salariés)**  
Ces subventions sont réservées aux entreprises de moins de 50 salariés pour leur permettre d'investir dans l'achat d'équipements ou le financement de formations en prévention. Ces aides sont soumises à conditions.
- **Les contrats de prévention (pour les entreprises de 1 à 199 salariés)**  
Ils sont destinés aux entreprises de moins de 200 salariés pour lesquelles une convention nationale d'objectifs est signée avec la Caisse nationale de l'Assurance Maladie. Ils servent à financer des projets sur-mesure destinés à améliorer les conditions de travail des salariés.

En savoir plus : [www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

Rubrique entreprise/prévenir vos risques professionnels/vous aider financièrement.

## Vous documenter et vous outiller

Le site web de l'INRS comprend une page dédiée aux Ehpad. Vous y trouverez de nombreuses ressources pour vous aider dans votre démarche de prévention :

- Un outil d'évaluation des risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social
- Une démarche pour prévenir le risque de TMS lors de la mobilisation des patients : la démarche « Accompagner la mobilité » (ALM)
- Une série de dix films courts pour présenter un dispositif d'aide au transfert visant à supprimer le port de charge dans les «manutentions» de personnes dans l'activité de soin : aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, s'y asseoir...
- Etc.

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/ehpad>

En complément, pour vos démarches de prévention des TMS, vous pouvez également consulter et télécharger des ressources documentaires sur le site web de la Carsat Centre-Val de Loire

- Une fiche outil pour bien choisir son animateur prévention : « choisir sa personne ressource ou son chargé de prévention TMS »
- Une fiche outil TMS Pros spécifique au secteur sanitaire et médico-social
- Etc.

En savoir plus : [www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

Rubrique entreprise/prévenir vos risques professionnels/TMS Pros/Mettre en œuvre le programme

## Bénéficiaire de conseils personnalisés en prévention

Issus du monde de l'entreprise, les préventeurs du service prévention de la Carsat peuvent vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques professionnels et dans vos projets.

Votre contact pour vous aider à mettre en place des actions de prévention :

**Sandra Lefay**  
**Référente régionale Ehpad**  
[sandra.lefay@carsat-centre.fr](mailto:sandra.lefay@carsat-centre.fr)



**Carsat Centre-Val de Loire**  
**Direction des Risques Professionnels**  
36 rue Xaintrilles  
CS 44406  
45044 Orléans Cedex 1  
[www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

 @CarsatCVL

 Carsat Centre-Val de Loire

Conception graphique : Carsat Centre-Val de Loire © Crédits photos : Adobe Stock - 11/2022